



# Assemblée générale

*Documents officiels*

## Commission du désarmement

**390<sup>e</sup>** séanceLundi 1<sup>er</sup> avril 2024, à 10 heures

New York

*Président :* M. Rakhmetullin..... (Kazakhstan)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### Ouverture de la session

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session d'organisation de 2024 de la Commission du désarmement.

### Projet d'ordre du jour provisoire de la session d'organisation de 2024 de la Commission du désarmement (A/CN.10/L.91)

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Comme les années précédentes, la Commission du désarmement est réunie aujourd'hui pour une brève séance afin d'examiner les questions d'organisation, notamment l'élection du (de la) Président(e) et des autres membres du Bureau pour 2024.

J'appelle l'attention des membres sur l'ordre du jour provisoire de la présente session d'organisation, tel qu'il figure dans le document publié sous la cote A/CN.10/L.91.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission décide d'adopter l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document publié sous la cote A/CN.10/L.91.

*L'ordre du jour est adopté.*

### Élection du (de la) Président(e) et des autres membres du Bureau

#### **Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Le Secrétariat a reçu une communication officielle de la présidence du Groupe Asie-Pacifique m'informant que le Groupe est parvenu à un accord sur la nomination de S. E. l'Ambassadeur Muhammad Usman Iqbal Jadoon, Représentant permanent adjoint de la République islamique du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, en tant que candidat à la présidence de la Commission du désarmement pour sa session de 2024. Compte tenu de la pratique de la Commission en matière de rotation géographique des titulaires de la présidence, il est entendu que le fait qu'un même groupe régional désigne un (e) candidat à la présidence deux années de suite ne doit pas constituer ni créer aucun précédent.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire l'Ambassadeur Muhammad Usman Iqbal Jadoon Président de la Commission du désarmement par acclamation.

*Il en est ainsi décidé.*

#### **Le Président par intérim** (*parle en anglais*) :

Au nom de la Commission et en mon nom propre, je félicite l'Ambassadeur Muhammad Usman Iqbal Jadoon, Représentant permanent adjoint du Pakistan, de son élection à cette haute fonction. Nous nous réjouissons à la perspective de bénéficier de son expérience et de ses talents diplomatiques, et je lui souhaite plein succès dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. Pour notre part,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



nous restons à son service pour lui apporter conseils et appui, selon que de besoin.

Sur ces brèves observations, j'invite l'Ambassadeur Jadoon à assumer la présidence.

*M. Jadoon (Pakistan) assume la présidence.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à remercier les membres de la Commission de m'avoir élu à la présidence de la Commission du désarmement et de m'avoir confié l'importante mission de présider les travaux de la Commission à la session de cette année. Je compte sur l'appui et la coopération de tous les États Membres pour atteindre les importants objectifs qui attendent la Commission. En tant que Président, je m'engage à être juste, ouvert et accessible. J'invite donc les membres à me contacter à tout moment s'ils ont une quelconque question pendant mon mandat.

Avant de passer au point suivant de notre ordre du jour, je voudrais rendre un hommage bien mérité au Président de la Commission du désarmement à sa session de fond de 2023, l'Ambassadeur Akan Rakhmetullin, pour son leadership et sa conduite avisée des travaux de la Commission. Ma gratitude va également aux autres membres du Bureau et aux Présidents des groupes de travail pour les efforts qu'ils ont déployés sans relâche et avec courage. Enfin, je remercie toutes les délégations de l'esprit constructif et de la coopération dont elles ont fait preuve durant la précédente session de la Commission.

Tous ces facteurs ont permis de sortir la Commission du désarmement de l'impasse dans laquelle elle se trouvait depuis six ans à et de convenir à l'unanimité d'un ensemble de recommandations au sein du Groupe de travail sur les Mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.

J'espère que cet esprit constructif et cette coopération caractériseront également les travaux de la Commission à la présente session.

Nous allons maintenant passer au troisième point de l'ordre du jour, à savoir l'élection des membres du Bureau de la Commission du désarmement pour sa session de 2024.

J'ai le plaisir d'informer la Commission que les groupes régionaux ont entériné les candidatures ci-après.

Les États d'Afrique ont entériné les candidatures de M. Mahmud Mohammed Lawal, du Nigéria, et de M. Amr Essam, de l'Égypte, aux postes de Vice-Présidents pour le Groupe des États d'Afrique.

Les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont entériné la candidature de M<sup>me</sup> Viviana Sanabria, du Paraguay, au poste de Vice-Présidente pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire ces candidates et candidats.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission, qu'il me soit permis de féliciter chaleureusement les représentantes et représentants élus et de leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. En ce qui concerne l'élection des autres membres du Bureau, j'ai été informé que les consultations se poursuivent au sein des autres groupes régionaux sur les candidatures éventuelles aux postes de vice-présidents restants. La Commission se penchera donc sur cette question à une date ultérieure.

#### **Examen de la résolution 78/62 de l'Assemblée générale, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement »**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme les membres de la Commission du désarmement le savent, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui porte expressément sur les travaux de la Commission. Par souci de clarté et pour l'information des membres de la Commission, je voudrais citer cette résolution.

La résolution 78/62 de l'Assemblée générale, intitulée « Rapport de la Commission du désarmement », a été adoptée par l'Assemblée générale à sa 42<sup>e</sup> séance plénière, le 4 décembre 2023, au titre du point 101 b) de l'ordre du jour. J'appelle l'attention de la Commission sur les paragraphes 5, 6 et 8 de la résolution, qui sont pertinents pour les travaux de la Commission cette année.

Le paragraphe 5 se lit comme suit :

« Prie la Commission du désarmement de poursuivre ses travaux conformément au mandat qu'elle lui a confié au paragraphe 118 du Document final de sa dixième session extraordinaire et au paragraphe 3 de sa résolution 37/78 H du 9 décembre 1982, et, à cette fin, de tout mettre en œuvre pour formuler des recommandations concrètes sur les questions inscrites à son ordre du jour, en tenant compte du texte adopté énonçant les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement. »

Le paragraphe 6 se lit comme suit :

« Recommande que la Commission du désarmement examine, à sa session de fond de 2024, les points suivants :

a) [À déterminer] ;

b) [À déterminer] ; »

Le paragraphe 8 se lit comme suit :

« Pri la Commission du désarmement de tenir une session de fond en 2024 pendant trois semaines au plus, à savoir du 1<sup>er</sup> au 19 avril, et une session d'organisation au début de 2024 préalablement à la tenue de la session de fond, afin d'élire les membres de son bureau et de régler les autres questions d'organisation qui ne l'ont pas encore été, et de lui présenter un rapport de fond à sa soixante-dix-neuvième session, soulignant que si aucun accord n'a pu être trouvé sur un point particulier de l'ordre du jour, ledit rapport devra être accompagné d'un résumé des travaux établi par la présidence où il sera fait état des différentes vues et positions exprimées, comme le prévoit le paragraphe 3.4 du texte adopté énonçant les moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement ; »

Je viens de donner lecture de la résolution qui contient le mandat pour les travaux à venir de la Commission du désarmement.

S'il n'y a pas d'observations concernant la résolution 78/62, qui a été adoptée par consensus en décembre de l'année dernière, je passerai au point 5 de notre ordre du jour.

#### **Ordre du jour provisoire de la session de fond de 2024**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Comme cela vient d'être souligné au paragraphe 6 de la résolution 78/62, les points à examiner par la Commission à sa session de fond de 2024 restent à déterminer. Par conséquent, deux points importants, à savoir les points 4 et 5, sont laissés en blanc dans le document A/CN.10/L.92.

Comme les membres le savent, la décision 52/492, qui guide les procédures de la Commission, est très claire sur cette question. Son paragraphe b) se lit comme suit :

« la partie de l'ordre du jour de la Commission du désarmement qui concerne les questions de fond devrait normalement se composer de deux points de l'ordre du jour par an choisis parmi tout l'éventail des questions de désarmement, dont l'un aurait trait au désarmement nucléaire ; il serait possible

de retenir un troisième point si un consensus se dégageait pour l'adopter ; les organes subsidiaires ne devraient pas se réunir parallèlement à la session de la Commission ».

Les délégations se souviendront que, au cours de la réunion informelle du 30 janvier, le Président de la Commission à sa session de 2023, l'Ambassadeur Rakhmetullin, a informé les membres que les délégations souhaitaient conserver le point de l'ordre du jour intitulé « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires. » À la même réunion informelle, les délégations ont examiné trois options pour le point 2 de l'ordre du jour, comme proposé par l'Ambassadeur Rakhmetullin, à savoir, premièrement, « Recommandations visant à accroître la transparence et la responsabilité en matière d'acquisition et d'utilisation de drones » ; deuxièmement, « Recommandations visant à améliorer l'anticipation, la coordination et la préparation au niveau mondial pour faire face aux risques biologiques ou renforcer la sûreté biologique au niveau international » ; et, troisièmement, « Recommandations pour des mesures de renforcement de la confiance liées à l'application de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire ».

Aucune des options proposées n'ayant fait l'objet d'un consensus, une autre réunion informelle a été organisée le 19 mars. Au cours de cette deuxième réunion informelle, les délégations ont examiné une autre option proposée par l'Ambassadeur Rakhmetullin, à savoir « Recommandations visant à mettre en place des mesures de renforcement de la confiance relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale ». Par la suite, une proposition révisée, intitulée « Recommandations visant à promouvoir une communauté de vues sur les questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale » a été soumise à une procédure d'approbation tacite jusqu'au 28 mars. Comme les délégations en ont été informées par la suite, aucune objection n'a été soulevée.

Par conséquent, après ces discussions informelles, je voudrais que nous nous prononcions aujourd'hui sur les deux questions de fond à inscrire à l'ordre du jour de la session de 2024 et du reste du cycle triennal des deux Groupes de travail. Je propose donc que nous inscrivions à l'ordre du jour les deux questions de fond suivantes : premièrement, « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires », et, deuxièmement, « Recommandations

visant à promouvoir une communauté de vues sur les questions relatives aux technologies émergentes dans le contexte de la sécurité internationale ».

Puis-je considérer que la Commission souhaite adopter l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document publié sous la cote A/CN.10/L.92, en y incluant les deux questions de fond ?

*L'ordre du jour est adopté.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission du désarmement est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui se réunit annuellement. Ses sessions sont financées à partir du budget ordinaire et ne nécessitent pas de financement supplémentaire. En outre, conformément à la décision 52/492 de 1998, la session annuelle de fond de la Commission doit durer trois semaines. Par conséquent, pendant la session de 2024, la Commission travaillera selon sa pratique habituelle, à savoir une session de trois semaines. Dans cette optique, et conformément à la résolution 78/62, le Secrétariat a pris des dispositions pour que la session de fond de 2024 se tienne du 1<sup>er</sup> au 19 avril.

#### **Questions d'organisation**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle que, conformément à la résolution 44/119, du 15 décembre 1989, toutes les questions d'organisation doivent être réglées lors de la session d'organisation de la Commission du désarmement. Malheureusement, comme j'en ai déjà informé la Commission, nous ne sommes pas en mesure de régler toutes ces questions d'organisation étant donné les nominations en suspens des vice-présidents et du rapporteur par les groupes régionaux. Je saisis cette occasion pour inviter les groupes régionaux à mener toutes les consultations nécessaires pour permettre à la Commission de mener ses travaux de fond avec un Bureau pleinement constitué. Je demande aux groupes régionaux qui ont déjà choisi les candidats au Bureau de communiquer formellement cette information au Secrétariat.

S'il n'y a pas d'autres questions urgentes à examiner, je considérerai que la Commission souhaite conclure la session d'organisation de 2024 et reprendre l'examen des questions d'organisation en suspens dès que possible, à la prochaine session de fond.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 10 h 20.*